

Dénomination des produits.	Unités sur lesquelles portent les droits	Taux du droit.
Sable pour la métallurgie.....	Exempt de droit	»
Tourteaux de graines oléagineuses.....	Ad valorem	13 p. 100
Charbon de bois.....	Les 100 kil.	2 ^f »
Levûre de bière.....	Exempte de droit	»
<i>Pierres, terres et combustibles minéraux.</i>		
Ardoises pour toiture.....	Ad valorem	8 p. 100
Bitumes solide ou fluide.....	id.	8 p. 100
Blanc d'Espagne ou craie.....	Les 100 kil.	3 ^f »
Briques ordinaires.....	Les 1,000 ^k	5 »
Briques réfractaires.....	id.	15 »
Carreaux pour dallage.....	id.	10 »
Charbon de terre.....	Exempt de droit	»
Chaux pour l'industrie.....	id.	» »
Chaux pour la construction.....	Les 1,000 ^k	5
Ciment.....	Le baril de 100 kil.	1 50
Coke.....	Exempt de droit	»
Goudron.....	Les 100 kil.	5 »
Huile de schiste.....	Les 30 kil.	0 85
Marbre brut ou taillé.....	Ad valorem	8 p. 100
Meules à aiguiser.....	Les 100 kil.	5 ^f »
Moëllons à bâtir.....	Exempts de droit	»
Pierres à bâtir taillées.....	id.	»
Pierres à aiguiser.....	Ad valorem	13 p. 100
Pierre ponce.....	Ad valorem	13 p. 100
Pierres à lithographier.....	Exemptes de droit	»
Plaques à lithographier.....	id.	»
Porcelaine et faïence.....	Ad valorem	13 p. 100
Poteries diverses.....	id.	13 p. 100
Tuiles.....	Le mille	5 ^f »
Tourbe.....	Exempte de droit	»

Produits chimiques.

Produits chimiques destinés aux arts et à l'industrie.....	Ad valorem	5 p. 100
Soude.....	Les 100 kil.	3 »
Soufre.....	id.	5 »
Teintures préparées et tannins.....	Ad valorem	13 p. 100
Tripoli.....	Les 100 kil.	8 ^f »
Allumettes en cire et en bois.....	La grosse de boîtes	2 »